

Info Enseignement N° 26

Nouvelle procédure pour l'octroi de brevets de plongeurs LIFRAS à des plongeurs venant d'autres organisations.

La méthode est innovante et à notre connaissance, c'est la première fois qu'une Ligue de plongée décide d'octroyer des brevets sur base d'une analyse des acquis et de l'expérience du demandeur. Elle se différencie des méthodes antérieures par le fait qu'elle permet d' « upgrader » le candidat.

Par la nouvelle procédure de délivrance des brevets de plongeur par assimilation, les nouveaux membres de la LIFRAS, déjà titulaires d'un brevet acquis antérieurement auprès d'une autre association ou fédération, verront leur expérience de plongée reconnue comme telle, et pourront obtenir un brevet LIFRAS/CMAS de même niveau, voire supérieur moyennant une mise à niveau établie au cas par cas.

Ceci sous-entend qu'un plongeur de la LIFRAS qui obtient auprès d'une autre association ou Fédération un brevet supérieur à son brevet actuel LIFRAS, n'obtiendra pas d'assimilation de ce nouveau brevet supérieur au sien.

Si un membre LIFRAS quitte temporairement la ligue, et qu'après avoir obtenu des brevets au sein d'une autre association ou fédération, il s'inscrit à nouveau à la LIFRAS, il sera reconnu sur base du brevet LIFRAS qu'il détenait au moment de son départ.

Toutefois, suite à des situations particulières, comme par exemple un long séjour à l'étranger pour des raisons professionnelles, et sans arrêt des activités de plongée, une demande d'assimilation pourra être introduite auprès de la section d'assimilations ad hoc, qui en examinera la teneur.

Principe de fonctionnement :

Le chef d'école du candidat au brevet LIFRAS demande à ce dernier d'amener son historique complet de plongeur. Ensemble ils parcourent la check-list (en annexe) et remplissent la carte de demande d'assimilation disponible au secrétariat LIFRAS (carte en vente à la boutique), laquelle sera accompagnée d'une copie du plus haut brevet obtenu par le candidat ainsi que des plongées effectuées et de tout justificatif (brevets de spécialisation, attestations, ...).

Le chef d'école envoie le dossier complet au secrétariat LIFRAS.

La cellule Assimilation désignera des MF de la région qui examineront la totalité des documents, brevets, attestations, log-books, ... (avec l'accent sur les homologations de brevet, les brevets de spécialisation, les carnets de certification et les log-books), en présence du candidat si nécessaire. S'il y a lieu de déterminer son expérience en plongée via une entrevue, elle se fera via la cellule régionale concernée. Un entretien préalable peut toujours se réaliser par le chef d'école du club du candidat afin d'approfondir les conditions liées à l'expérience de plongée. Il donne des explications là où le candidat présente des lacunes.

La LIFRAS recense actuellement 5 sections : une à Bruxelles, une à Liège, une à Arlon, une à Namur et une à Charleroi. Ces sections sont composées de 4 MF de la région. Elles sont placées directement sous tutelle du Bureau de l'Enseignement LIFRAS.

La cellule Assimilation se réunit une fois par mois. Elle valide les demandes des clubs respectifs et les envoie au Bureau pour l'octroi du brevet LIFRAS proposé.

La cellule Assimilation, se basant sur l'analyse du dossier et l'entretien avec le candidat, propose au Bureau de l'Enseignement soit de l'octroi direct d'un brevet LIFRAS, soit d'une ou plusieurs mises à niveau. Ces mises à niveau peuvent être : des plongées de nuit, des cours théoriques, des plongées en mer, des plongées déco, des plongées à partir d'une embarcation, ...



La carte de demande d'assimilation sera renvoyée au candidat. Cette carte dûment complétée par les moniteurs après l'entretien et après avoir effectué les mises à niveau proposées, s'il y a lieu, sera rentrée pour homologation à la LIFRAS.

Le prix de la demande d'assimilation et la réception d'une carte CMAS, EUF LIFRAS est fixé par le CA LIFRAS et s'élève pour l'année 2011 à 15 €.

Aide à la préparation du dossier

Octroi du brevet de plongeur P1* LIFRAS (CMAS)

Ci-dessous une liste et les niveaux minimums de brevet du candidat à l'assimilation LIFRAS.
Si vous cliquez sur acronyme de la fédération, vous serez automatiquement redirigé vers son site.

Seront pris en compte les candidats âgés de 14 ans minimum et détenteurs du brevet :

Lien	Fédération	Brevet
AED	Associated European Divers	P1*
BSAC	British Sub Aqua Club	Ocean Diver ou Sports Diver
CEDIP	Centre Européen des Instructeurs de Plongée	P1*
FIT	Freie Internationale Tauchlehrer :	P1*
IADS	International Association of Diving Schools	P1* ou Open Water Diver
IANTD	International Association of Nitrox and Technical Divers	Open Water Diver
IDA	International Diving Association.	IDA 1*.
IDD	Instructor Dive Development	Open Water Diver
IDEA	International Diving Educators Association	Open Water Diver et/ou One Star
NAUI	National Association of Underwater Instructors	Scuba Diver (si junior: check age)
NOB	Nederlandse Openwatersport Bond	P1*
PADI	Proff Association of Diving Instructors	Open Water Diver
PDIC	Professional Diving Instructors Corporation	Open Water Diver
PSDA	Professional Sport Diving Association	Open Water Diver LEVEL 2
SDI	Scuba Diving International	Open Water ou Advanced Adventure
SSI	Scuba Schools International (Specialty)	Open water Diver SSI
TDI	Technical Diving International	Brevets de plongée technique.
UTD	Unified Team Diving	Recreational I
VDTL	Verband Deutsche Tauchlehrer	Brevet Bronze
VDST	Verband Deutscher sporttTaucher	T1
VIT	Verband Internationaler Tauchsulen	Diver1*
Flassa	Fédération luxembourgeoise des activités et sport sub-aquatique	P1*
FFESSM	Fédération française d'études et de sports sous- marins	Niv 1

Pour l'assimilation LIFRAS P1* une attention particulière sera prêtée à :

- La connaissance théorique du candidat :
 - Savoir expliquer en gros les dangers liés à la plongée (barotraumatiques, de décompression, liés au milieu, faune et flore).
 - Avoir des connaissances de base du matériel de plongée (savoir monter son équipement personnel), savoir expliquer en gros la hiérarchie dans les brevets (il doit savoir qu'il ne peut pas plonger avec un NB, P1, ni P2).
 - Savoir qu'il est limité à 20 mètres.
 - Savoir qu'il doit, pour l'affiliation à la Ligue, passer des examens médicaux et payer une cotisation (et qu'il est lui-même en ordre).
- Son Expérience en plongée : Il peut démontrer au moins 5 plongées en EAO (Mer, Lac, Carrière) avec contrôle des acquis lors des deux premières plongées.
- Propositions de mise à niveau : Aucune



Octroi du brevet de plongeur P2* LIFRAS (CMAS)

Ci-dessous une liste et les niveaux minimums de brevet du candidat à l'assimilation LIFRAS.
Si vous cliquez sur acronyme de la fédération, vous serez automatiquement redirigé vers son site.
Seront pris en compte les candidats âgés de 15 ans minimum ET détenteurs du brevet :

Lien	Fédération	Brevet
AED	Associated European Divers	P2*.
BSAC	British Sub Aqua Club	Sports Diver ou Dive Leader
CEDIP	Centre Européen des Instructeurs de Plongée	P2*
FIT	Freie Internationale Tauchlehrer :	P2*
IADS	International Association of Diving Schools	P2* - Advanced Diver
IANTD	International Association of Nitrox and Technical Divers	Advanced (Nx) Open Water Diver, Resort Diver
IDA	International Diving Association.	IDA 2*.
IDD	Instructor Dive Development	Adv Open Water Diver, Medical Trained ou Rescue.
IDEA	International Diving Educators Association	Adv Open Water Diver, 2 Star Diver, Master Scuba Diver
NAUI	National Association of Underwater Instructors	Advanced Scuba Diver (si junior: check age)
NOB	Nederlandse Openwatersport Bond	P2*
PADI	Proff Association of Diving Instructors	Adventure Diver ou Advanced Open Water Diver
PDIC	Professional Diving Instructors Corporation	Advanced Open Water Diver, Specialty Diver
PSDA	Professional Sport Diving Association	Dive Leader LEVEL 3
SDI	Scuba Diving International	Advanced Adventure, Rescue Diver
SSI	Scuba Schools International (Specialty)	Master Diver SSI, Stress & Rescue Diver, Advanced Adventurer
TDI	Technical Diving International	Brevets de plongée technique.
UTD	Unified Team Diving	Recreational II et Recreational III
VDTL	Verband Deutsche Tauchlehrer	Brevet Silber (Argent)
VDST	Verband Deutscher sportTaucher	T2
VIT	Verband Internationaler Tauchschulen	Diver 2
Flassa	Fédération luxembourgeoise des activités et sport sub-aquatique	P2
FFESSM	Fédération française d'études et de sports sous- marins	Niv2

Pour l'assimilation LIFRAS P2* une attention particulière sera prêtée à :

- **La connaissance théorique du candidat :**
 - Le candidat sait expliquer en gros le système LIFRAS. Il connaît les obligations administratives et il est lui-même en ordre (VM, Cotisation, ECG à l'effort). Il est au courant de ses limitations réglementaires comme P2* LIFRAS.
 - Le candidat sait expliquer les dangers du milieu marin et il sait reconnaître les principaux accidents de plongée : Barotraumatismes, ADD. Il sait comment prévenir les secours.
 - Le candidat sait expliquer de façon basique l'utilisation de toutes les composantes de son équipement et il sait expliquer comment l'entretenir.
 - Le candidat possède l'aptitude à expliquer comment il se comporte comme chef de palanquée. Il sait quelles sont les mesures de sécurité qu'on retrouve au bord d'un lieu de plongée.
 - Le candidat sait prouver son aptitude à planifier une plongée simple, à l'aide d'un moyen de décompression de son choix. Il sait faire le lien entre profondeur et consommation.
- **Son expérience en plongée :**
 - Il a totalisé au moins 20 plongées en EAO (Mer, Lac, Carrière)
 - Dont au moins 5 dans la zone de -20 m à -30 m
 - Il sait démontrer au moins 5 directions de palanquée
 - Il sait expliquer la fonction d'un serre file
 - Il sait démontrer avoir reçu un entraînement sauvetage.
- **Propositions de mise à niveau :**
 - Plongées comme Chef de Palanquée
 - Utilisation du parachute
 - Une remise à niveau pour la théorie



Octroi du brevet de plongeur P3* LIFRAS (CMAS)

Ci-dessous une liste et les niveaux minimums de brevet du candidat à l'assimilation LIFRAS.
Si vous cliquez sur acronyme de la fédération, vous serez automatiquement redirigé vers son site.

Seront pris en compte les candidats âgés de 18 ans minimum ET détenteurs du brevet :

Lien	Fédération	Brevet
AED	Associated European Divers	P3*
BSAC	British Sub Aqua Club	Advanced Diver ou First Class Diver
CEDIP	Centre Européen des Instructeurs de Plongée	P3* ou P4*
FIT	Freie Internationale Tauchlehrer :	P3*
IADS	International Association of Diving Schools	P3* - Rescue Diver
IANTD	International Association of Nitrox and Technical Divers	Advanced (Nitrox) Diver, Divemaster
IDA	International Diving Association.	IDA 3* ou IDA 4*
IDD	Instructor Dive Development	Master Diver, Dive Master
IDEA	International Diving Educators Association	Deep Diver, Three Star Diver
NAUI	National Association of Underwater Instructors	Master Scuba Diver ou Divemaster
NOB	Nederlandse Openwatersport Bond	P3*
PADI	Proff Association of Diving Instructors	Master Scuba Diver, Rescue Diver ou Divemaster
PDIC	Professional Diving Instructors Corporation	Dive Supervisor
PSDA	Professional Sport Diving Association	Dive Leader Level 3
SDI	Scuba Diving International	
SSI	Scuba Schools International (Specialty)	Master Diver SSI
TDI	Technical Diving International	Brevets de plongée technique
UTD	Unified Team Diving	Divemaster
VDTL	Verband Deutsche Tauchlehrer	Brevet Gold (Or)
VDST	Verband Deutscher sporttTaucher	T3
VIT	Verband Internationaler Tauchschulen	Diver 3*
Flassa	Fédération luxembourgeoise des activités et sport sub-aquatique	P3
FFESSM	Fédération française d'études et de sports sous- marins	Niv3

Pour l'assimilation LIFRAS P3* une attention particulière sera prêtée à :

- La connaissance théorique du candidat
 - Le candidat connaît le système LIFRAS. Il connaît les obligations administratives et il est lui-même en ordre (VM, Cotisation, ECG à l'effort). Il est au courant de ses prérogatives réglementaires comme P3* LIFRAS.
 - Le candidat connaît les dangers du milieu marin, il sait reconnaître les principaux accidents de plongée : Barotraumatismes, ADD. Il sait comment y remédier et il sait organiser les secours.
 - Le candidat sait expliquer l'utilisation de tout le matériel de plongée courant et il sait expliquer comment l'entretenir.
 - Le candidat sait organiser une plongée avec un binôme. Il sait prendre toutes les précautions nécessaires pour effectuer une plongée en toute sécurité.
 - Le candidat sait planifier une plongée avec décompression et une plongée successive, à l'aide d'un moyen de décompression traditionnel (table) et d'un deuxième moyen de son choix. Il calcule sa consommation et sa réserve de gaz nécessaire.
- Son expérience en plongée
 - Il a totalisé au moins 60 plongées et 30 h de plongée en EAO (Mer, Lac, Carrière)
 - Il a fait au moins 20 plongées à -30 m et au moins 10 plongées à -35 m
 - Il a fait au moins 5 plongées de nuit
 - Il a fait au moins 20 plongées en mer
 - Il sait démontrer au moins 10 directions de palanquée
 - Il sait démontrer avoir reçu un entraînement sauvetage
 - Il possède un brevet de secourisme avec autorisation d'administrer de l'oxygène.



- Propositions de mise à niveau
 - Plongées de nuit
 - Plongées en mer et/ou d'une embarcation
 - Directions de palanquée avec minimum 3 personnes
 - Plongée(s) Déco. Planification Déco.
 - Passage d'un brevet de secourisme
 - Exercice de sauvetage
 - ...

Check-list lors d'une demande d'assimilation

→ La demande est valable uniquement lorsque la personne n'a jamais été brevetée à la LIFRAS

Merci donc de nous le communiquer systématiquement avec chaque demande.

A spécifier pour la demande d'assimilation :

- **L'intéressé a (ou n'a pas) été breveté à la Ligue dans le passé***
- La copie de son brevet (ou ses brevets) (P1, P2, P3)
- Le nombre de plongées totales (P1, P2, P3)
- Le nombre de plongées en mer (P3)
- Le nombre de plongées nuit (P3)
- Pour les 3*, il est quasi obligatoire d'avoir le carnet car nous devons compter les plongées à + de 30m, et de + de 35 m (P3)
- Copie de brevet secourisme (P3)
- Copie du brevet O₂ (P3)
- Si la personne a déjà suivi un cours sur nos tables et sur notre administration (P2, P3)

* **Exception** : si la personne a travaillé à l'étranger, qu'elle a continué à plonger et à se former et par la suite revient en Belgique. Alors elle pourra faire une demande d'équivalence.



Calendrier des examens

- **Février** : théorie MN;
- **Mars** : inscriptions pour MC (5 mois pour les évaluations des épreuves);
- **Avril** : théorie MF;
- **Fin avril** : inscriptions pour les stages MN et MF;
- **Mai et juin** : épreuves condition physique MN et MF;
- **Mi septembre** : pratique piscine MC;
- **Fin septembre** : stages MN et MF;
- **Novembre** : théorie AM (4 mois pour les pédagogies) ;

Présentation de tous les moniteurs une fois par an à l'AG.

SESSION MONITEUR CLUB

Formation à l'évaluation des épreuves

Date de la formation : **13/2/2011** (horaire : 8h30 à 16h00)

Lieu : **Local des Diodons (impasse du gazomètre 9 à Gilly)**

Date limite d'inscription : **31/1/2011**

Plongées évaluation des épreuves

Les 3 plongées évaluation, se feront durant les mois d'avril, mai, juin, juillet et août.

Date limite d'inscription : **31/3/2011**

Modalités d'inscription : envoyer au secrétariat LIFRAS - rue Jules Broeren 38 à 1070 BRUXELLES, la carte de préparation au brevet de Moniteur Club dûment complétée au niveau :

- des épreuves en eau libre
- des pré-requis à signer par le chef d'école et le Président de club
- de l'examen théorique (pour ceux qui ont obtenu l'assistant moniteur par passerelle)
- de la formation obligatoire

Examen pratique piscine

Date de l'examen : **7/9/2011** à la piscine olympique de Molenbeek - Rue Van Kalck 93 (club RCAS) - rendez-vous à 19h30.

Date limite d'inscription : **24/8/2011**

Modalités d'inscription : envoyer au secrétariat LIFRAS - rue Jules Broeren 38 à 1070 BRUXELLES, la carte de préparation au brevet de Moniteur Club dûment complétée au niveau :

- des plongées évaluation des épreuves (formation)
- des épreuves en eau libre
- des pré-requis à signer par le chef d'école et le Président de club
- de l'examen théorique (pour ceux qui ont obtenu l'assistant moniteur par passerelle)
- de la formation obligatoire

Examen théorique pour la session 2012**

Date de l'examen : **20/11/2011**

Date limite d'inscription : **7/11/2011**

Modalités d'inscription : [cliquer ici](#)

** Uniquement pour les candidats moniteurs clubs qui ont obtenu le titre d'assistant moniteur par passerelle.



SESSION MONITEUR FEDERAL

Examen théorique MF

Date de l'examen : **12/04/2011 (rdv à 18h30 à la Gombe)**

Date limite d'inscription : **31/03/2011**

Connaissances théoriques

Pour chaque candidat Moniteur Fédéral, un examen théorique sera organisé par le comité des Examens, reprenant les matières suivantes :

- Traitement avec administration de l'oxygène
- Plongée sur épave
- Décompression (REVOD)
- Prise en charge d'une formation PPA

Matières exigées à l'examen théorique de l'Assistant Moniteur sauf si le candidat a réussi cet examen moins de 3 ans avant son inscription au stage Moniteur Fédéral.

Organisation de l'examen

Repêchage du candidat pour autant qu'il ait obtenu 60% de moyenne.

Le repêchage se fera oralement et le jury pourra élargir les questions sur la matière concernée afin d'évaluer au mieux le niveau de connaissance du candidat.

[Inscription en cliquant ici](#)

Epreuve physique

Date de l'épreuve : **17/5/2011 (rdv à 18h30 à La Gombe)**

Temps requis

1000 m PMT : 26 min. maximum

500 m tout équipé (emploi de l'équipement qui sera utilisé au stage) : **17 min.** maximum

[Inscription en cliquant ici](#)

Stage MF

Lieu : **Boulouris**

Date : **du 26 au 30/09/2011**